

ASSEMBLÉE DU 28 mars 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 28 mars 2019 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Brody Flannigan, usager du transport en commun, soulève une question au sujet de l'âge minimum requis pour faire partie du panel des usagers. De plus, il suggère que la STO conserve un véhicule de type « Classic » à des fins historiques.

M. Dominique L'Heureux, usager du transport en commun, demande des précisions quant au type de défectuosité qui a récemment affecté la servodirection des véhicules fabriqués par Nova-Bus.

CA-2019-019

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2019
 - 3.2

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 États financiers 2018
 - 5.2

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Demande de dérogation permanente auprès de la Ville de Gatineau pour le bruit lors de travaux de déneigement sur le réseau et les bâtiments de la Société
 - 7.2

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-020

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 février 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-021

Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est membre de l'Association du transport urbain du Québec;

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2019 a été fixée à 143 428 \$;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-023;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée la dépense de 143 428 \$ (taxes incluses) pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-022

États financiers 2018

ATTENDU QUE, conformément à l'article 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers 2018 de la Société;

ATTENDU QUE ces états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part de la firme Deloitte et de la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE ces états financiers démontrent, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 3 180 735 \$;

ATTENDU QUE l'excédent budgétaire représente 2 % du budget 2018 au montant de 137 M\$ qui s'explique principalement par les revenus de passagers supplémentaires liés à la croissance importante d'achalandage en 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des Finances et du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte le dépôt des états financiers vérifiés conjointement par la firme Deloitte et par la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-023

Demande de dérogation permanente auprès de la Ville de Gatineau pour le bruit lors de travaux de déneigement sur le réseau et les bâtiments de la Société

ATTENDU QUE la Société octroie des contrats pour le déneigement de ses neuf cents (900) arrêts, trois cents (300) abribus, douze (12) parcs-o-bus, six (6) stationnements incitatifs, le corridor Rapibus ainsi que pour ses deux (2) centres de transport;

ATTENDU QUE certaines opérations de déneigement doivent être effectuées la nuit pour assurer l'accès de ses usagers aux services de transport en commun de la Société ainsi que leur sécurité;

ATTENDU QUE ces opérations de déneigement peuvent contrevenir aux dispositions des règlements concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Société de formuler une demande de dérogation permanente au Règlement concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE la Société procède à la formulation d'une demande de dérogation permanente au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau auprès de la Ville de Gatineau et que le directeur des Opérations de la Société soit mandaté pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires et utiles à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-024

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 25.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 28 mars 2019**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux